



# DEMANDE ATTESTATION D'ACCUEIL

Une attestation d'accueil doit être sollicitée par toute personne, française ou étrangère, qui souhaite accueillir à son domicile un ou plusieurs ressortissants étrangers pour un séjour n'excédant pas 3 mois.

## DÉPÔT DE LA DEMANDE

Le dépôt de la demande se fait **uniquement sur rendez-vous**, du lundi au vendredi, en appelant au 01 45 91 70 70.  
La présence du demandeur (l'hébergeant) est **obligatoire** au dépôt du dossier.

## RETRAIT DE LA DEMANDE

L'**attestation d'accueil doit impérativement être retirée et signée par le demandeur**. Aucune attestation ne pourra être délivrée par procuration.  
L'attestation d'accueil validée doit être transmise par l'hébergeant à l'étranger qu'il souhaite accueillir.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rendez-vous : demande de visa

Il est vivement recommandé d'attendre la délivrance de l'attestation d'accueil validée avant de prendre rendez-vous auprès des consulats et ambassades françaises basées à l'étranger pour la demande de visa.  
Un rendez-vous fixé au consulat n'est pas un motif susceptible d'accélérer le traitement de la demande.

### Assurance médicale

Le ressortissant étranger qui se rend en France pour un séjour de moins de 3 mois doit **présenter une attestation de prise en charge** par un opérateur d'assurance agréé à l'occasion de la délivrance du visa d'entrée en France ainsi qu'à son arrivée sur le territoire français.  
Le contrat d'assurance souscrit doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum fixé à 30 000 euros, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour en France.

## À SAVOIR

**Délai de traitement du dossier : 30 jours à partir du dépôt du dossier complet.**

Le maire peut refuser de valider et donc de délivrer l'attestation.

La décision de refus peut être explicite (écrite et motivée) ou implicite (pas de réponse dans le délai d'1 mois).

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

### Originaux et photocopies

→ **1 timbre fiscal** de 30 euros par demande

En cas de refus, ce timbre ne sera ni restitué ni remboursé.

→ **1 pièce d'identité** en cours de validité

Si vous êtes de nationalité française, européenne ou suisse :  
carte nationale d'identité ou passeport.

Si vous êtes de nationalité étrangère : titre de séjour.

*Les demandes d'attestation d'accueil présentées par les titulaires d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un récépissé de première demande de titre de séjour ou d'un récépissé de demande d'asile ne sont pas recevables.*

→ **Justificatifs de domicile** de moins de 3 mois

Si vous êtes propriétaire : titre de propriété + facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone.

Si vous êtes locataire : contrat de bail + quittance de loyer + facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone.

*Les justificatifs de domicile doivent obligatoirement mentionner le nom du demandeur et la superficie en m<sup>2</sup>. Vous pouvez présenter une attestation d'assurance habitation précisant la superficie du logement.*

→ **Justificatifs des ressources du foyer**

Votre dernier avis d'imposition sur le revenu + vos 3 derniers justificatifs de ressources (justificatif d'activité pour les sociétés et entreprises).

→ **2 documents annexes** dûment remplis et signés

Fiche de renseignements (annexe 1).

Votre engagement à prendre en charge financièrement l'étranger s'il est défaillant (annexe 2).

→ **Copie du passeport** de la personne hébergée.

→ **Si accueil d'un enfant mineur** non accompagné par les parents

Attestation émanant du ou des détenteur(s) de l'autorité parentale, précisant l'objet, la durée et le lieu du séjour de l'enfant et indiquant que la garde de l'enfant est confiée à l'hébergeant.

La signature de cette attestation devra être **légalisée par l'autorité compétente du pays de résidence des parents** accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du ou des parents.

Dans certains cas, le service instructeur peut être amené à demander des documents complémentaires.

### Mairie du Blanc-Mesnil Direction Relations aux Citoyens

Place Gabriel Péri  
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

#### Horaires et jours d'ouverture :

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h15  
(sans interruption)  
et le samedi de 9h à 11h45

#### Plus d'informations sur :

[www.blancmesnil.fr/vos-demarches](http://www.blancmesnil.fr/vos-demarches)



ANNEXE 1  
DEMANDE ATTESTATION D'ACCUEIL  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

**Attestation sur l'honneur**

**HEBERGEANT**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nombre de pièce(s) du logement : ..... Superficie habitable en m<sup>2</sup> : .....

**Composition de la famille vivant au domicile**

NOM	PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	DATE DE NAISSANCE

**HEBERGÉ**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse à l'étranger : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : ..... N° de passeport (en cours de validité) : .....

Lien de parenté avec l'hébergeant : .....

**Personnes accompagnant l'hébergé**

NOM DE NAISSANCE + NOM D'ÉPOUSE	PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE

Date d'arrivée : ..... Date de départ : .....

Durée du séjour : .....

Motif du séjour : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Nom, prénom, date et signature :



## ANNEXE 2 DEMANDE ATTESTATION D'ACCUEIL ENGAGEMENT DE L'HÉBERGEANT

### Attestation sur l'honneur

Je m'engage à héberger à mon domicile :

M. / Mme : .....

Accompagné(e) de : .....

pendant toute la durée de validité du visa ou, s'il(s) n'est pas soumis à l'obligation de visa, pendant une durée de trois mois à compter de son (leur) entrée sur le territoire des États Parties à la convention de Schengen et m'engage à prendre en charge les frais de séjour dans l'éventualité où il(s) ne serai(en)t pas en mesure d'y pourvoir.

Cet engagement doit couvrir un montant correspondant au montant journalier du SMIC, multiplié par le nombre de jours de présence de l'étranger sur le territoire national.

Je suis informé(e) que, sur la demande éventuelle du maire, un agent de ses services ou de l'office des migrations internationales est susceptible de venir procéder à mon domicile à une vérification de la réalité des conditions d'hébergement (sécurité, salubrité) et je déclare donner mon consentement à ce contrôle.

### Assurance

**Je n'entends pas assurer l'hébergé** (l'hébergé doit souscrire une assurance médicale auprès d'un opérateur d'assurance agréé qui doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum fixé à 30 000 euros, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée de son séjour en France).

**J'entends assurer l'hébergé** (je souscris une assurance médicale auprès d'un opérateur d'assurance agréé qui doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum fixé à 30 000 euros, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour en France de l'étranger).

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Nom, prénom, date et signature :